

délai de trois ans ou moins; ceux de plus de \$1,000, dans un délai de cinq ans. Les prêts sont remboursables en versements mensuels égaux ou en versements convenant à la situation financière de l'emprunteur. La charge maximum des avances doit être $3\frac{1}{4}$ p.c. d'escompte pour un prêt d'un an remboursable en versements mensuels égaux, ce qui équivaut à un intérêt effectif de 6.32 p.c.

La limite des prêts réunis est de \$50,000,000 et celle de la garantie du gouvernement, de \$7,500,000.

A la fin de 1938 les prêts faits en vertu du plan fédéral d'amélioration des logements, par province, sont les suivants:—

2.—Prêts consentis en vertu du plan fédéral d'amélioration des logements, 1936-38.

Province.	Nombre.			Montants.		
	1936.	1937.	1938.	1936.	1937.	1938.
Ile du Prince-Edouard.....	31	375	203	\$ 10,837	\$ 100,943	\$ 48,425
Nouvelle-Ecosse.....	328	2,533	1,972	102,362	786,789	570,747
Nouveau-Brunswick.....	179	1,223	936	56,565	421,672	321,042
Québec.....	518	4,531	4,388	266,463	2,245,178	2,243,932
Ontario.....	1,153	13,728	13,684	415,054	5,403,473	5,848,524
Manitoba.....	131	2,070	1,616	50,238	784,302	628,852
Saskatchewan.....	281	796	397	28,796	279,098	127,996
Alberta.....	91	2,319	2,048	121,863	994,133	898,354
Colombie Britannique.....	447	3,197	2,783	146,075	1,036,285	828,551
Totaux.....	3,159	30,772	28,077	1,198,253	12,051,873	11,516,423

Section 1.—Recensement annuel de la Construction.

Le recensement annuel de la construction entrepris par le Bureau Fédéral de la Statistique couvre tous les travaux de construction, d'entretien et de réparation effectués par les entrepreneurs, constructeurs, corps publics du Canada mais ne comprend pas les travaux d'entretien et de réparation des chemins de fer à vapeur et électricité, des réseaux télégraphiques et téléphoniques et des utilités moins importantes quand ces travaux sont accomplis par les employés de ces firmes de la façon ordinaire. Le recensement ne couvre pas non plus un volume substantiel de construction qui en général est faite par des fermiers et autres particuliers, accomplissant des travaux sur leurs propres bâtiments, et qui autrement seraient en chômage. Il est douteux qu'une grande partie des travaux des chemins de fer et des utilités publiques soit de la construction au sens entendu par le recensement: ainsi, les dépenses ordinaires d'"entretien de la voie", autant qu'il s'agit de travaux d'inspection, ne sont pas de la construction, bien que, lorsqu'il s'agit de refaire le terrassement d'une voie ou du renouvellement des travaux d'art, elles peuvent être considérées comme appartenant à cette catégorie.

Le tableau suivant donne une idée du volume de ces travaux exécutés par les chemins de fer à vapeur et électricité seulement.

Si seulement un cinquième de ce volume est regardé comme de la construction proprement dite, le chiffre de 1937 à ajouter à ceux du recensement donnés plus loin serait d'environ \$27,500,000, mais, comme on l'a dit, il y a aussi à considérer les réseaux télégraphiques et téléphoniques ainsi que les autres utilités, et les fermiers et autres travaillant à leur propre compte. Le lecteur tiendra donc compte de ces limitations dans les chiffres du recensement donnés aux tableaux 3-6 qui indiquent les travaux de construction, d'entretien et de réparation accomplis par les entrepreneurs seulement.